

Les nouvelles tendances européennes, en ce que concerne les technologies de protection environnement seront centrées, surtout, dans la protection associée à l'efficacité énergétique et pas du tout que dans le process de traitement.

Avec le nouvel programme européen **Horizon 20-20** (H20-20) les seuls projets admis pour subvention ou investissement de la commission européenne devront introduire des technologies qui soient, en même temps, efficaces dans le traitement et efficaces dans la *réduction des consommations énergétiques*, donc avec une réduction réelle de l'empreinte écologique. Ils ne seront plus admis des projets centrés que dans les solutions de traitement sans respect des principes de réduction de consommation énergétique, comme par exemple, les solutions d'évaporation d'effluents.

En plus seront privilégiées les solutions qui ajouteront aussi les systèmes de récupération des eaux en complément des solutions de traitement.